



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA20-10-0001-1

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA20-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'ajouter des frais d'inspections en vertu de l'application du Règlement 03-096 sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 8 avril 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate